

# Communiqué de presse

Paris, le 19/12/2024

## Ircantec : un bilan positif pour la mandature 2021-2024

Placée sous le signe du paritarisme et de la concertation, la mandature Ircantec 2021 – 2024 qui s’achève, dresse un bilan positif de ces quatre années. Ce travail collectif, associant les équipes de la Caisse des Dépôts, les administrateurs et les ministères de tutelle, a permis à l’Ircantec de faire face à de nombreux défis, notamment en intégrant les évolutions législatives récentes, telles que la réforme des retraites de 2023. L’Ircantec a ainsi démontré sa capacité à construire des bases solides permettant de préparer un avenir durable pour tous ses affiliés.

### Une gouvernance renforcée

À la fin de cette mandature, l’Ircantec est désormais dotée des textes et d’outils permettant d’assurer un fonctionnement optimisé de ses instances (règlement intérieur, charte de déontologie, notes de procédure). La négociation de la Convention d’objectifs et de gestion (COG) 2022-2025 a été par ailleurs un dossier majeur de cette mandature.

### Un régime solide, responsable

Cette mandature a été marquée par la croissance des réserves de l’Ircantec (+3,5Md€ entre 2021 et mi-2024), atteignant plus de 16Md€ dans le respect des objectifs de performance financière et le renforcement de la maîtrise des risques. La croissance et la stratégie de diversification du portefeuille a conduit au renouvellement de la totalité des mandats de gestion.

L’Ircantec a par ailleurs renforcé sa démarche d’investisseur responsable (ISR) avec l’adoption d’une politique climat ambitieuse (2021), impliquant l’exclusion progressive des énergies fossiles et accompagnant les entreprises en transition. L’Ircantec a en outre adopté en 2024 une politique biodiversité, prenant des engagements pour la préservation de la nature.

Cette gestion financière et extra-financière permet de garantir la solidité financière du régime tout en renforçant son rôle d’investisseur responsable.

### Une gestion performante...

Le volume de demandes de retraite est resté très important sur la mandature (entre 262 646 et 286 419 demandes annuelles), avec un niveau de productivité élevé. Les montants des cotisations perçues et des prestations versées ont été significatifs avec 22,37 milliards d’euros de cotisations perçues et 19,75 milliards d’euros de prestations versées. La nouvelle COG a modifié les critères de suivi des délais de traitement des demandes, mettant l’accent sur l’absence d’interruption de ressource pour le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite.

### ...qui a su relever le défi de la simplification et de l’accessibilité...

Le développement des services numériques a permis de simplifier les parcours utilisateurs. La mise en place de la liquidation automatique des retraites représente un tournant majeur dans la gestion des droits des affiliés (50 806 affiliés ayant bénéficié de ces mesures en 2022 et 60 135 en 2023).

Le nouveau service en ligne « Le Parcours affiliés » a permis de mieux informer ces derniers sur leurs conditions de départ à la retraite et de faciliter le recueil et la saisie d’informations, permettant un traitement quasi-immédiat de leur demande.

1/2

Cette avancée, couplée à l'amélioration des parcours numériques et au développement d'outils comme Ma retraite publique, offre une meilleure autonomie et une simplification des démarches pour nos bénéficiaires. Ces efforts s'inscrivent dans une stratégie globale de transformation numérique, visant à rendre la gestion du régime toujours plus fluide et accessible.

#### **...dans un cadre sécurisé**

L'intégration de l'Ircantec dans le Répertoire de gestion des carrières uniques (RGCU) a permis de centraliser et sécuriser les informations relatives aux carrières des affiliés, garantissant ainsi une gestion plus efficace des droits et une anticipation plus fine des besoins futurs. Il s'agit d'un levier essentiel pour répondre aux exigences de qualité de service et de transparence.

#### **S'appuyant sur ses valeurs phares de solidarité et de proximité**

Enfin, dans un contexte économique difficile, l'Ircantec a orienté son action sociale pour répondre au plus près des besoins des retraités, notamment les plus modestes en adaptant les outils et services qui leur sont proposés, et en renforçant l'équité via le renforcement de la lutte contre la fraude.

*« A titre personnel, nous voulons dire le plaisir que nous avons eu à travailler avec l'ensemble des parties prenantes de cette mandature. La présidence ou la vice-présidence d'un régime de retraite est une responsabilité importante et c'est bien dans un esprit de responsabilité que nous nous sommes saisis de nos missions. Le professionnalisme et l'écoute des équipes de la Caisse des Dépôts en matière de pilotage, d'appui à la gouvernance, d'études et statistiques, de conseil juridique ou de gestion financière ont constitué des soutiens précieux. Au nom du Conseil d'administration, nous les remercions chaleureusement, ainsi que, plus largement, l'ensemble des équipes du service gestionnaire pour la qualité de leur travail quotidien au service du Régime et de ses bénéficiaires »*

*Christophe Iacobi, président du Conseil d'administration*

*Jean-Emmanuel Rougier vice-président du Conseil d'administration*

*L'Ircantec est le régime de retraite complémentaire obligatoire par répartition et par points du secteur public, dédié aux agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (3,25 millions d'actifs cotisants et 2,33 millions d'allocataires). C'est également le régime de retraite des élus locaux. L'Institution est gérée par la Caisse des Dépôts sur la base d'une politique exigeante d'investissement socialement responsable.*

#### **Contact presse**

Isabelle Vergeat-Achaintre

Responsable communication Tél : 06 07 70 13 30

[Isabelle.vergeat-achaintre@caissedesdepots.fr](mailto:Isabelle.vergeat-achaintre@caissedesdepots.fr)